



**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
QUI SERA SOUMIS AUX ACTIONNAIRES
LORS DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2013**

I. Nombre de titres et part du capital détenus par BURELLE SA et répartition par objectifs des titres de capital détenus au 30 avril 2013

Au 30 avril 2013, BURELLE SA détient 96 686 actions propres, soit 5,27 % du capital social, réparties comme suit :

4 171 actions	Contrat de liquidité AMAFI
93 515 actions	Croissance externe

II. Objectifs du programme de rachat d'actions

Les actions achetées pourront être utilisées, par ordre de priorité décroissante aux fins de:

- 1- *l'animation du marché secondaire des titres de la société par un prestataire de services au travers d'un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI,*
- 2- *leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital,*
- 3- *de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou anciens salariés et des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'attribution d'actions gratuites ou de plans d'épargne d'entreprise ou inter-entreprise,*
- 4- *leur conservation et de leur remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,*
- 5- *de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par les autorités de marché.*

III. Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres que Burelle SA se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Burelle SA dispose de la faculté d'acquérir au maximum et au total 10 % de son capital constitué de 1 853 315 actions de 15 €.

Au 30 avril 2013, Burelle SA détenait 97 686 actions propres. En cas d'utilisation de ces actions propres, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est de 185 331 actions.

En conséquence, le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder 111 198 600 euros sur la base d'un prix maximum d'achat de 600 euros tel que prévu dans la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2013.

IV. Durée du programme de rachat d'actions

18 mois à compter de l'approbation de la sixième résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2013, soit jusqu'au 29 novembre 2014.

V. Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions

Bilan du précédent programme de rachat (période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012) :

Nombre de titres composant le capital de Burelle SA au début du programme	1 870 303 actions
Capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 1 ^{er} janvier 2012	102 501 actions 5,53 % du capital
Informations cumulées depuis le 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la date du 31 décembre 2012 :	
Nombre de titres vendus en 2012	11 616 actions
Nombre de titres achetés en 2012	10 935 actions
Nombre de titres transférés en 2012	-
Nombre de titres annulés en 2012	-
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	16 988 actions
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2012	101 820 actions 5,49 % du capital
Nombre de titres composant le capital de Burelle SA en fin de programme	1 853 315 actions
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2012	7 615 145 euros
Valeur de marché du portefeuille (<i>sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2012 s'élevant à 184 euros</i>)	18 734 880 euros